



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 04/02/2021



## Désertion des stations de sports d'hiver : la FNAIM tire le signal d'alarme et alerte le Gouvernement sur la situation des agences immobilières de montagne

*Conséquence de la fermeture des remontées mécaniques et de la mise à l'arrêt quasi complet des stations de sport d'hiver, c'est toute l'économie de ce secteur qui subit une chute drastique. Les agences immobilières pratiquant la location saisonnière n'y échappent pas.*

*Alors que le Gouvernement a élargi le périmètre d'action du Fonds de solidarité Montagne, une grande partie des agences immobilières en stations de ski, s'en trouvent toujours exclues, mettant leur survie en péril. La FNAIM, par la voix de son Président, Jean-Marc TORROLLION, a alerté le Gouvernement par un courrier adressé au secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, Jean-Baptiste LEMOYNE.*

### L'économie de la 1ère destination mondiale de ski en péril

Face à cette rupture totale d'activité, la branche administration de biens des territoires de montagne est impactée très durement. C'est la viabilité globale de ces entreprises qui est en jeu. Cette chute de chiffre d'affaires bouleverse l'équilibre économique de ces TPE-PME qui assurent 21% de la commercialisation des lits touristiques de la première destination mondiale de ski.

*« Ces agences pratiquant la location saisonnière sont des acteurs majeurs du tourisme des stations de montagne. Au-delà des données brutes, ces agences sont appréciées pour leur implication dans la vie économique des vallées et des stations et reconnues pour leur performance sur les lits chauds, c'est-à-dire leur capacité à assurer le remplissage des lits. Plus qu'un simple maillon économique, ce sont des acteurs de terrain, de proximité, qui font vivre au quotidien ces territoires. Les agences immobilières assurent 7,4 millions de nuitées, soit 40% des nuits du secteur diffus. Mais pour assurer cette activité, elles ont des équipes ; des locaux dédiés. »* précise Jean-Marc TORROLLION.

**La FNAIM alerte les pouvoirs publics.** Sans soutien complémentaire, le risque est de voir disparaître l'activité de location saisonnière, telle que pratiquée par des professionnels français, qui créaient jusque-là de l'emploi non délocalisable. *« Cela compromet l'existence même de 30% de nos agences situées dans ces territoires, ouvrant grand ce secteur aux grandes plateformes de location. »* s'inquiète Jean-Marc TORROLLION.



Contact Presse :

Galivel & Associés - [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

## Des aides existantes inopérantes

La FNAIM salue l'action du Gouvernement, et notamment la mobilisation du Fonds de solidarité Montagne qui a permis d'aider une partie de ces agences. « *Toutefois, compte tenu des règles qui ont été fixées pour l'accès à ce fonds, toutes n'y ont pas eu accès.* » précise Jean-Marc TORROLLION, Président de la FNAIM.

*« La plupart de nos entreprises sont pluriactivités : elles pratiquent, outre leur activité de location saisonnière, les métiers de syndic et de transaction. La branche location saisonnière représente 58% de leur chiffre d'affaires de gestion locative, mais seulement 12,8% du chiffre d'affaires global. Je le rappelle, en leur qualité d'agences immobilières, elles sont exclues des autres dispositifs de soutien, par exemple l'exonération de charges dont bénéficient tous les acteurs du tourisme... Et je ne le conteste pas. Mais la condition de perte de 50% de chiffre d'affaires, qui conditionne l'éligibilité des entreprises au fonds de solidarité montagne ou au dispositif de chômage partiel spécifique, laisse encore de côté beaucoup d'entreprises qui sont désormais très fragiles, car la perte de chiffre s'apprécie de façon globale. »*

## La FNAIM appelle le Gouvernement à agir

*« Notre message au Gouvernement est très clair. Il faut, d'une manière ou d'une autre, mettre en place un dispositif qui permettra de sauver un pan entier de notre économie touristique. Sans cela, ces centaines d'entreprises risquent de mettre la clé sous la porte »* alerte Jean-Marc TORROLLION.

*« Comment expliquer aujourd'hui à nos professionnels qu'ils sont les seuls acteurs du tourisme exclus du dispositif créé pour soutenir les acteurs du tourisme ou dépendant du tourisme ? »* s'interroge le Président de la Fédération nationale de l'Immobilier.

Face à l'urgence et la détresse de ces entreprises, la FNAIM enjoint le Gouvernement de reconsidérer l'approche de ses adhérents, pour les inclure dans des dispositifs de soutien renforcés (chômage partiel, exonération de charges sociales, financement des charges fixes liées aux bureaux situés dans les stations de ski).

Elle propose trois méthodes alternatives :

- Ajouter la gestion de la location saisonnière à la liste des entreprises dont l'activité est soumise à des restrictions mises en place par l'État pour lutter contre les effets du Covid-19.
- A défaut : les rendre effectivement éligibles aux aides prévues pour la Montagne, en prenant en compte leur seul chiffre d'affaires réalisé en location saisonnière.
- En dernier recours et si les intégrer à des dispositifs généraux est trop complexe, la FNAIM demande au Gouvernement de sensibiliser ses agences dans ces territoires de montagne afin que soient étudiés avec tolérance, et au cas par cas, les dossiers de ces entreprises, en prenant en compte leurs spécificités.

**Préparer dès aujourd'hui la relance de demain.** Ces professionnels seront demain des moteurs de la relance de ces territoires, du tourisme, de la rénovation énergétique des immeubles des stations de ski du Plan Neige (un chantier majeur). C'est un engagement de la FNAIM. Mais aujourd'hui, ils ont besoin du soutien de l'État, quand c'est bel et bien l'État qui empêche leur activité.



Contact Presse :

Galivel & Associés - [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

Télécharger le communiqué de presse



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@jmtorrollion

@FNAIM



#### À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse :

Galivel & Associés - [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34